



**SIVOM DE LA BURE**  
**2 place de la Patte d'Oie**  
**31370 RIEUMES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS  
 DU CONSEIL SYNDICAL DU SIVOM DE LA BURE**

Nombre de délégués en exercice : 27

Présents : 14

Absents : 13

Procurations : 6

Votants : 20

Date de la convocation : 30 mars 2023

**SEANCE DU 4 AVRIL 2023**

**N° 2023-04-04-008**

L'an deux mille vingt-trois, le quatre avril à 21 heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans Halle aux Marchands de Rieumes, sous la présidence de Madame Jennifer COURTOIS-PERISSE, Présidente.

**Étaient Présents** : Alain FOURIGNAN, Serge BONNEMAISON, Gilbert PAGAN, Chantal FABRE, Eric CASTILLON, Martine LEZAT, Jennifer COURTOIS-PERISSE, Thierry CHANTRAN, Rémi MANGIN, Stéphanie BILLIET, Louise GASTON, Michel BALLONGUE, Didier GENEAU, Amandine ROUQUETTE.

**Étaient absents/excusés** : Christine FERRE, William LARRIEU, Isabelle AVERLANT, Marc HAVRANEX, Sébastien POGGIALI, Ludovic THOMAS, Marie-Pierre JULIEN, Patricia TOUROLLE, Olivier LEDUC, Corinne PAYSSERAND, Pascal ORAZIO, Martine LABARRERE, Christophe GIRAUD.

**Ayant Donné procuration** : Patricia TOUROLLES à Serge BONNEMAISON, Pascal ORAZIO à Michel BALLONGUE, William LARRIEU à Jennifer COURTOIS-PERISSE, Christine FERRE à Alain FOURAIGNAN, Isabelle AVERLANT à Louise GASTON, Christophe GIRAUD à Amandine ROUQUETTE.

**A été désigné secrétaire de séance** : Thierry CHANTRAN

**Assistante de séance** : Isabelle MONTEBAULT

**OBJET :**  
**TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE**

Madame la Présidente expose :

Conformément au décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, les collectivités territoriales peuvent librement fixer le prix des repas servis aux élèves.

Madame la Présidente propose donc de revaloriser les tarifs actuels, à hauteur de 8%, afin de tenir compte :

- de l'augmentation du coût des matières premières,
- de l'augmentation des coûts de fonctionnement, avec notamment le coût des fluides

Tarifs en fonction du nombre d'élèves scolarisés par famille	Tarifs 2021	Tarifs avec augmentation de 8 %
1 enfant	3.31 €	3.57 €
2 enfants	3.15 €	3.40 €
3 enfants	3.04 €	3.28 €
Animateurs + 30 heures	3.40 €	3.67 €
Animateurs - 30 heures	1.90 €	2.05 €
Occasionnels	5.04 €	5.44 €
Adultes/Enseignants	5.34 €	5.77 €
Agents techniques du SIVOM	3.40 €	3.67 €
Intervenants extérieurs	GRATUIT	

Par ailleurs, afin de pouvoir assurer une communication aux familles en amont, Madame la Présidente propose de n'appliquer ces tarifs qu'à compter de la rentrée scolaire 2023/2024.

- Vu les articles L 2122-21 et L 2331-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération de 2019...

Le Comité Syndical, après avoir ouï et délibéré :

- **Accepte**, à l'unanimité, le principe d'augmenter les tarifs de la cantine scolaire de 8 %.
- **Arrête** les tarifs de la cantine scolaire selon les montants suivants :

Tarifs en fonction du nombre d'élèves scolarisés par famille	Tarifs avec augmentation de 8 %
1 enfant	3.57 €
2 enfants	3.40 €
3 enfants	3.28 €
Animateurs + 30 heures	3.67 €
Animateurs – 30 heures	2.05 €
Occasionnels	5.44 €
Adultes/Enseignants	5.77 €
Agents techniques du SIVOM	3.67 €
Intervenants extérieurs	GRATUIT

- **Accepte**, à la majorité, d'appliquer ces nouveaux tarifs à compter de la rentrée scolaire 2023-2024.
- **Précise** que les recettes seront inscrites au BP 2023 à l'article 7067.
- **Mandate** Madame la Présidente pour régler toutes les démarches administratives, financières et réglementaires liées à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, le 4 avril 2023  
Au registre suivent les signatures

*Pour copie certifiée conforme et exécutoire par  
Mme Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ,  
Présidente du SIVOM de la Bure, compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture, le  
06/04/2023 et de sa publication le  
06/04/2023*

  
Jennifer COURTOIS-PÉRISSÉ  
Présidente